

**DEL164-2023**
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS** et le **mercredi 13 décembre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **07 décembre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 07 décembre 2023
Nombre de présents	48	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 15 décembre 2023
Suffrages exprimés	54	

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Veronique AUDOUY, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gerard LE BAIL, Mme Berengere SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENault,  
 Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Grégory RENDE,  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
 M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Vincent MORA,  
 M. Pierre STETIN donne pouvoir à M. Yves LOUME,  
 M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Jean-Marie ABADIE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
 Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX,  
 M. Pierre STETIN, M. Alain GODOT, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON,  
 M. Thierry BOURDILLAS

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : LOGICIELS MUTUALISES - CONVENTION DE PARTAGE DE BIENS ENTRE LA CAGD ET LA VILLE DE DAX**



Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5,

**Vu** la délibération n°88-2016 du 29 juin 2016 de la ville de Dax portant création des services communs,

**Vu** la délibération n°176-2017 du 20 décembre 2017 approuvant la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (CAGD),

**Vu** la délibération n°135-2018 en date du 12 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**Vu** la délibération n°151-2020 en date du 18 novembre 2020 approuvant l'avenant n°2 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**Vu** la délibération n°134-2022 en date du 7 décembre 2022 approuvant l'avenant n°3 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 30 novembre 2023,

**Considérant** que suite à la création de services communs entre la CAGD et la ville de Dax, dans les domaines des ressources humaines, du juridique, des finances et des systèmes d'information à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et dans un souci d'harmonisation des procédures, un partage de biens a été mis en place en ce qui concerne les logiciels métiers et d'autres équipements informatiques,

**Considérant** que la convention initiale approuvant le versement de subventions d'équipement et de contributions de fonctionnement par la ville de Dax à la CAGD a été adoptée par délibération n°176-2017 du 20 décembre 2017. Trois avenants ont ensuite été adoptés par délibérations en date du 12 décembre 2018 (n°135-2018), du 18 novembre 2020 (n°151-2020) et du 7 décembre 2022 (n°134-2022),

**Considérant** qu'il y a lieu de simplifier les démarches pour la CAGD et la ville de Dax concernant les logiciels et matériels informatiques mutualisés en adoptant une nouvelle convention reprenant et actualisant les précédentes conventions.

**Considérant** que la convention initiale et ses avenants 1 à 3 qui la modifiaient doivent être abrogés et remplacés par la nouvelle convention jointe en annexe.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Article 1 : ABROGE** les délibérations suivantes :

- la délibération n° 176-2017 du 20 décembre 2017 approuvant la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- la délibération n°135-2018 en date du 12 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- la délibération n°151-2020 en date du 18 novembre 2020 approuvant l'avenant n°2 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la



Communauté d'Agglomération du Grand Dax,  
- la délibération n°134-2022 en date du 7 décembre 2022 approuvant l'avenant n°3 à la convention pour le versement de subventions d'équipement par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

**Article 2 : APPROUVE** la nouvelle convention de partage de biens entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la ville de Dax, jointe en annexe,

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents nécessaires à son application.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 15 décembre 2023**

  
Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax